



Des photos nues et vidéos de moi on été mise sur le net

Par **bonnie**, le **19/02/2011** à **12:36**

Bonjour,

M'étant séparé une fois de plus avec mon ex mais cette fois étant aller très loin il n'y avait plus aucune chance que je revienne vers lui, il a créer un compte facebook à mon nom et a mis ces photos et vidéos en ligne, il a demander des personnes en amis que j'ai moi même sur mon compte, d'autre qui vivent dans notre quartier (pour info c'est l'un d'entre eux qui m'a prévenu de ce qu'il avait vu), j'ai été vérifié et effectivement c'est un vrai cauchemard!!!! Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait, c'étais pour lui, assouvir ses désirs les plus fou mais quand je sors de chez moi ce sont des insultes, des sifflements et tout un tas de grossièretés qui me sont envoyés. Je n'ose plus sortir de chez moi, je voudrais fuir le plus loin possible, j'ai deux enfants et j'ai peur qu'ils en entendent parler, c'est une petite ville et cela est sur que ma famille et amis le verront là j'ai honte par contre.

J'ai été porté plainte maintenant reste a attendre l'évolution des choses mais cette attente est une éternité pour moi, il m'harcèle d'appels masqué, matin midi, soir, pendant la nuit j'ai déjà du mal a dormir et il continue.

Il a demander à me voir j'ai refuser, il ne savait pas que j'étais au courant de ce qu'il avait fait, il est venu en bas de chez moi, m'a appeler et m'a demander de descendre car une chose très importante à me dire, cet homme est en couple pourquoi continuer à me pourrir la vie, je suis descendu, mis mon téléphone sur enregistrement, m'a dit qu'en gros il voulait réparer ce qu'il avait fait et voulait se remettre avec moi, je lui ait bien fait comprendre qu'il en était hors de question, puis là il me lance au fait les vidéos et photos sont sur internet.

Il s'en va je remonte chez moi et là il me rappelle mon tél toujours sur enregistrement il se met a rire et me nargue et me dit même tes amis sur facebook ne t'on rien dit et raccroche puis me rappelle encore et me dit que si on me regarde bizarrement ici faut pas s'étonner car beaucoup de personne ont vu ce profil.....

Depuis il continue a m'appeler, ne parle pas, je suis en train de péter un plomb, rien qu'a l'idée qu'une personne de ma famille puisse tomber la dessus, je suis perdue, je voudrai m'en aller, partir loin de toute cette rancune mais je ne vois pas comment faire, je vais devoir quitter mon travail, vais-je trouver un autre emploi, un autre appartement, je suis exténué, physiquement et psychologiquement.....
Merci pour vos réponses

Par **corima**, le **19/02/2011** à **16:10**

Vous avez déjà porté plainte, il va donc falloir attendre que l'enquête suive son cours
Vous n'avez aucune possibilité d'accéder à ce compte facebook pour enlever toutes ces photos ?

Essayez de contacter facebook pour voir s'ils ne peuvent pas fermer ce compte ?

Appelez votre ex et dites lui qu'une plainte contre lui a été déposée au commissariat, que vous avez des preuves enregistrées et que la police n'a donc plus aucun doute sur sa responsabilité

Dites lui que dans son intérêt, surtout dans celui de vos enfants qui ne lui ont rien fait, qu'il ferme ce compte facebook immédiatement

S'il est en couple, vous devriez également appeler sa femme et la tenir informée du harcèlement que vous subissez par son mari

Et changez votre numéro de tel sans changer d'opérateur

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:59**

[citation]Essayez de contacter facebook pour voir s'ils ne peuvent pas fermer ce compte ?
[/citation]

A éviter tant que la police n'a pas fait les constatations.

Même si monsieur est condamné et le compte facebook, les photos resteront sur Internet, elles sont déjà sur d'autres sites, et encore sur d'autres ensuite, vous ne pourrez rien y faire. Il va falloir gérer ça et en parler avec vos enfants, car ils finiront pas tomber dessus un jour (ou un copain de classe leur en parlera). Soyez certains que beaucoup dans votre ville ont déjà téléchargé les photos et que la transmission dans la ville continuera, même quand vous aurez 80 ans, des jeunes baveront devant ces photos (mais là, vous en serez fière :))
Seule solution pour vous, c'est de déménager assez loin.

En paraphrasant NKM, on peut dire que les seules photos de soi, nu qu'on ne veut pas voir éternellement sur Internet, sont celles qu'on n'a jamais faites.

Par **corima**, le **20/02/2011** à **17:05**

[citation]En paraphrasant NKM, on peut dire que les seules photos de soi, nu qu'on ne veut pas voir éternellement sur Internet, sont celles qu'on n'a jamais faites.[/citation]

Absolument d'accord avec ça, ne jamais se faire photographier dans des situations dont on pourrait avoir à le regretter. Le moment présent fait oublier le futur et ça peut vous poursuivre indéfiniment, tomber sur votre employeur, vos parents, vos enfants...

Trop de jeunes oublient qu'ils ont un futur, font n'importe quoi sur le moment et le jour où ils s'y attendent le moins, alors qu'ils sont parents, ont une vie sociale élevée... se retrouvent un jour sur la toile, et hop, toute crédibilité envolée

Par **bonnie**, le **06/03/2011** à **11:15**

Merci à vous pour vos retour..... Il a été arrêté parcequ'il avait créé 3 nouveaux comptes mais le dernier était tellement grave que la police a décidé de l'arrêter même sans l'adresse IP, il a mis mon adresse personnelle et un commentaire disant aux gens de se présenter chez moi pour être plus rapide et ça dans le dernier compte créé. Là c'est plus de la peur, je ne sors plus de peur de me faire attrapper par un violeur, un psychopathe qui croit ce qui est écrit. Mon ex a pris seulement 6 mois ferme, une interdiction de m'approcher, quand il est passé en comparution immédiate il a tout nié, faisant croire que je suis moi-même l'auteur de ces comptes, c'est juste inconcevable, il a expliqué qu'en gros il voulait garder ces photos et vidéos pour demander la garde de notre fille mais comment notre vie sexuelle que nous avons peut-elle interférer dans cette demande. Sa nouvelle amie était au courant, devant la pression du commissariat elle a tout avoué, elle était au courant de ces photos et vidéos et les gardait dans son pc, elle dit qu'il a créé ces comptes mais lui dit qu'elle aussi est une menteuse, elle a invité des amis à elle venir voir ce qu'elle avait sur moi et là je suis plus qu'écœuré de ce comportement, il semble que cet homme veut ma fin et sans mes enfants je ne serais plus de ce monde après ces semaines d'insultes, je n'en peux plus et ça continue, je viens d'apprendre qu'il a été voir les services sociaux en leur disant que je maltraisais mes enfants. Si je me bat c'est pour eux, maintenant après m'avoir publiquement humilié il souhaite me faire retirer mes enfants, c'est là que j'ai plus peur qu'autre chose car au final temps que cet homme n'aura pas eu ce qu'il veut il ne me lâchera pas. Les assistantes sociales se rendront bien compte que je ne maltraite aucunement mes enfants et qu'ils ont peur de lui mais quand lui s'en rendra compte se sera ma mort qu'il voudra et là je suis finie!!!!

Par **corima**, le **06/03/2011** à **11:24**

Bonjour,

Et son amie et complice, elle n'a rien pris elle ? Avez-vous porté plainte contre elle ?

Vous devriez faire une requête au JAF pour annuler tous ces DVH, allez-y avec le jugement, expliquez que cet homme est un danger pour vous et vos enfants, que rien ne l'arrête.

Essayez qu'il n'ait un droit de visite qu'une fois par mois dans un lieu neutre et accompagné d'assistante sociale

Par **bonnie**, le **06/03/2011** à **11:39**

Pour ma part évidemment qu'elle est complice, je suis toujours en attente de l'adresse ip que doit nous envoyés facebook mais cela fait quand 3 semaines que nous avons fait la demande, elle est au courant qu'après réception de cette adresse ip je porterais plainte également contre elle. Je n'avais pas porté plainte contre elle car je n'ai été mise au courant de son implication que lorsque mon ex est passer en comparution immédiate, lorsque la presidente lisait les déclarations receuillis par les services de polices. Elle fait sa victime en attendant, elle pense qu'elle ne pouvait pas faire autre chose de peur de la réaction de son copain donc mon ex.

Que veut dire DVH, ilest clair que rien ne l'arrête et rien ne l'arrêtera, quand il s'est fait arrêté, il ne savais pas que j'avais porté plainte, quand il m'appelais je l'enregistrai, ces enregistrements ont été apporté à la plainte et malgré ca il continuai a nié, je me rend bien compte que si nous avions eu l'adresse ip à temps il aurai pris beaucoup plus mais ma seule angoisse pour le moment sont mes enfants.

Merci pour ton aide, je dois appeler lundi les 2 personnes qui m'ont donner rdv pour le risque que mes enfants encoure avec moi car je ne pourrait pas etre au rdv, j'ai déjà rdv avec l'expertise psy, j'espère qu'après leur avoir expliquer ma situation elle comprendront ce que cet homme recherche.

Par **corima**, le **06/03/2011** à **13:00**

Et avez vous précisé à Facebook que l'IP etait une piece à conviction dans un proces au penal ?

Un DVH est le Droit de Visite et d'Hebergement

Je ne sais pas si l'adresse IP aurait permis de lui faire prendre plus de prison, car s'ils l'ont condamné à 6 mois ferme, c'est qu'ils etaient sur et certain que c'etait bien lui.

En attendant, il a du avoir la rage quand il s'est rendu compte que vous l'aviez doublé avec les enregistrements, lui qui se croyait si malin et si superieur dans sa connerie. Ca doit faire du bien quelque part de le savoir en prison.

Quant à son amie, elle devrait avoir honte d'etre complice d'une abomination pareille contre l'ex et mere du fils de son compagnon. Dès que vous l'aurez l'IP, ne la ratez pas, portez plainte contre elle.

J'espere que les ragots et insultes se sont calmés à votre rencontre, sinon, il faudra effectivement envisager de demenager pour pouvoir vivre tranquille avec vos enfants, sans que cela ne leur arrive aux oreilles. Car un enfant aura beaucoup plus de mal à assumer.

Avez vous demandé des dommages et interets ? Il faudrait voir avec votre avocat si vous y

avez droit, ça vous permettrait de demenager

Par **bonnie**, le **06/03/2011** à **13:28**

Mon avocate a demandé un report d'audience concernant les dommages et intérêts car j'ai rdv prochainement pour un examen médico-psychologique ce qui va l'aider pour cette demande.

Oui la police a bien précisé à facebook ce dont il s'agissait mais nous sommes toujours en attente mais c'est clair même sur et certain que je ne la raterai pas.

Oui c'est vrai aussi qu'il est resté sur le cul quand il a entendu que je l'ai enregistré, il voulait me faire passer pour une folle qui lui court après et qui ne veut que se remettre avec lui mais après la retranscription des enregistrements ce n'était plus de la rage mais pire.

Son amie a peur aujourd'hui des représailles de mon entourage suite à son implication mais de mon côté rien ne se passera j'attendrai cette foutue adresse IP puis je porterai plainte.

Les insultes et ragots sont pire qu'auparavant depuis que mon adresse a été mise, pour les habitants ici il n'y a plus aucun doute, je suis une pute, une salope, etc mes enfants compte plus que tout, j'ai pensé à m'en aller mais où pourrais-je partir sans économies pour pouvoir vivre au moins un temps, je travaille toujours mais je prend mon courage pour y aller car ce sont les seules ressources qui me permettent de vivre et de payer mes factures mais plus les jours passent et plus je ne trouve plus cette force pour y aller. Mes enfants me demandent déjà pourquoi dans la rue les gens m'insultent mais je n'ai aucune réponse à leur fournir et aujourd'hui il va falloir que je leur explique pourquoi les services sociaux veulent enquêter.

Pour le DVH j'en avais jamais fait la demande donc à la base les enfants vivent avec moi mais je n'avais fait aucune demande durant ces années.

Par **corima**, le **06/03/2011** à **13:44**

Saisissez le juge aux affaires familiales de votre domicile et demandez la garde exclusive de votre fille. Vu que le père a une interdiction de vous approcher, il ne pourra pas venir chercher sa fille chez vous, donc à moins que le juge lui interdise d'approcher sa fille, il aura peut-être le droit de la voir dans un lieu neutre (association spécialisée). Demandez également une pension alimentaire pour votre fille.

Pour les enfants, avant qu'ils ne s'imaginent n'importe quoi, il serait bon que vous leur parliez dans la limite de ce qu'ils peuvent "entendre". Expliquez leur que le père de votre fille a raconté des choses méchantes sur vous et que les gens l'ont cru, qu'il est en prison pour cette raison, donc qu'il a menti sur vous. Pas besoin d'aller dans les détails, ils sont trop petits.

Les services sociaux se rendront bien compte que cette dénonciation est une vengeance et que l'auteur est en prison. Laissez les faire leur enquête, répondez à toutes leurs questions, soyez transparente, vous n'avez rien à vous reprocher.

Pour les dommages et intérêts, pour lui et pour elle que vous demanderez par la suite quand vous aurez enfin son IP, demandez à votre avocate qu'elle inclue les frais que vous allez avoir besoin pour déménager. Si vous allez très mal, vous pouvez voir un médecin qui pourrait

vous arreter pour etat depressif

Par **bonnie**, le **06/03/2011** à **13:54**

Je vous remercie pour tout ces conseils que je vais appliquer.
Je n'ai pas la possibilités d'en parler à mon entourage car j'ai encore honte de ce qui m'arrive et je vous avoue que je retse choquée de la tournure que peux prendre une séparation.
Merci encore.

Par **corima**, le **06/03/2011** à **16:29**

[citation]Je retse choquée de la tournure que peux prendre une séparation. [/citation]

Vous parlez d'un demenagement ? Vous avez peur de partir ?

Ce que vous pourriez aussi faire, c'est contacter un journal local et leur demander s'ils ne voudraient pas publier votre histoire, vengeance d'un ex et emprisonné pour avoir fait ce qu'il a fait.

Vous pouvez peut etre aussi publier sur facebook sa condamnation pour ce qu'il vous a fait subir. Les gens sauront que vous etes une victime dans cette histoire, et que l'auteur de ces saloperies est en prison pour ces faits

Ce serait bien aussi que vous l'affichier comme il a fait, les gens riront un peu moins et vous verront plus comme une victime que pour la femme de mauvaise vie qu'il a voulu vous faire passer. Defendez vous, et un proces n'a rien de privé sauf s'il est en huis clos, donc vous ne risquez rien à le salir aussi

Par **mimi493**, le **06/03/2011** à **16:40**

Vous avez un avocat, voyez tout ça avec lui, il a tous les éléments du dossier.

Maintenant, pour l'entourage, la ville, ayez la tête haute. Si vous vous comportez en coupable, vous serez considérée comme coupable. Parlez-en autour de vous, n'ayez pas honte, vous n'avez RIEN fait de mal, ayez l'attitude d'une personne qui n'a rien fait de mal.

Par **bonnie**, le **06/03/2011** à **17:59**

J'ai surtout peur que rien n'arrête cet homme!!!!
Garder la tête haute oui mais quand j'entend des commentaires grossiers dans la rue et qu'on me dit c'est quand tu veux ou autres propositions ca m'effraie. Ladresse de mon domicile est connue désormais, le bouche à orailles fonctionne, les habitants ici commence à comprendre

mais il n'empêche qu'une grosse partie reste bloqué sur ces vidéos et s'imagine ce qu'il pourrais faire avec moi Mes priorités sont mes enfants donc le déménagement également et le plus tot sera le mieux.

Merci à vous, je vous tiens au courant de la suite!!

D'ailleurs pour le journal, il y avait des journalistes qui était dans la salle d'audiance et le seul qui est resté fut celui d'un journal hebdomadaire des yvelines, il a dit qu'il allait certainement la publier donc mercredi prochain l'histoire y sera. Désolé mais cesont des détails que j'ai zappé le jour du procès, j'étais physiquement là mais c'est tout!!!

Par **corima**, le **06/03/2011** à **18:24**

Affichez sa condamnation sur facebook et faites passer à tous ceux que vous connaissez en leur demandant de faire circuler l'info, qu'ils sachent où il se trouve en ce moment et ce qui pend au nez de ceux qui s'aviseraient de vous approcher de trop près

Par **bonnie**, le **28/04/2011** à **16:51**

Bonjour,

Suite à son incarcération, il a fait appel pour les interêts civils, nous passons devant le juge la semaine prochaine, d'après mon avocate c'est seulement pour m'embêter et retarder les choses.... Je vis toujours ici, malgré que les gens on réalisés ce qu'il avait fait ils restent tous sur ce qu'ils ont pu voir!!!

Les services sociaux ont terminés leur enquête et ont rendus leur conclusion et vu que c'est un appel anonyme je ne peux en aucun cas savoir qui a fait ces fausses déclaration mais au vu des précisions de l'endroit ou nous vivions ensemble ca ne peut etre que lui puis franchement la coincidence est trop flagrante mais bon elles se sont rendus compte des imbécilités qui ont été dites surtout que mes enfants n'ont pas de difficultés a s'exprimer et disent ce qu'ils pensent comme ca viens elles leur ont poser des questions et leurs ont dit ce que la personne avait raconter Ils sont quand meme rester choquer sur certain propos. Mis à part cela, mon avocate a appris que cet homme avait un mandat d'arrêt de 10 ans juger par défaut et on se demande si vraiment la période du moins les 6 mois qu'il a pris après son jugement il sera relacher, il bénéficie des graces donc au lieu de sortir le 2 septembre, il sortira le 22 juillet là c'est la prèssion pour moi qui n'ai toujours pas eu de proposition de logement.

Aujourd'hui j'ai reçu un courrier du relais parents enfant qui a pour but le maintien des liens entre enfants et parents incarcérés, ce Mr voudrais avoir le plaisir de voir sa fille au parloir, après lui avoir dit que son frère n'était pas le sien puisqu'il n'est pas son papa biologique, lui avoir dit que sa maman était un pute puisque je voulais le quitter, avoir mis des photos et vidéos de moi sur internet et l'impact que cela a eu sur moi et mes enfants aujourd'hui il veut la voir mais pour moi c'est juste impossible et impensable de lui donner ce privilège. On ne peut pas tout faire pour ruiner et gacher la vie de la maman de sa fille et ensuite avoir tout un cas l'instinct paternel, est-cxe que je suis forcer ou obliger de faire faire ce permis de visite pour ma fille alors qu'elle aussi ne veut pas y aller?

Par corimaa, le 28/04/2011 à 19:39

[citation]Enfant de parent incarcéré :

Le permis de visite ne peut être refusé à un enfant, en effet les motifs de refus (instruction, troubles) ne peuvent être invoqués. Aussi, le parent incarcéré peut-il « exiger » l'exercice de son droit de visite, auprès du juge. Et la personne qui en a la garde (foyer, famille d'accueil, autre parent) a l'obligation de tout mettre en œuvre pour que ces rencontres aient lieu dans les meilleures conditions possibles.

Mais cela n'est jamais simple, ni pour l'enfant, ni pour le parent incarcéré[/citation]

Je crains que vous n'allez pas avoir beaucoup le choix. A moins que vous demandiez au Batonnier de designer un avocat pour votre fille et qu'elle soit entendu dans son refus d'aller voir son pere. Pour ça, il faut faire un refere aupres du JAF

Quand aux gens qui parlent sur vous, on ne sait pas ce qu'ils font dans leur chambre une fois la porte fermée. C'est peut etre des détraqués, laissez les parler

Par amandecherie, le 11/08/2014 à 16:45

Bonjour,

Je suis journaliste pour Le Nouvel Observateur et je suis actuellement en train de rédiger un article sur le revenge porn. Est-ce que vous accepteriez de témoigner ? Voici mon mail : aschmitt@nouvelobs.com

Merci beaucoup et bonne journée.

Amandine Schmitt.